

**LETTRE D'ENTENTE B-10 MODIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE B-4 SUR
LE SOUTIEN À LA GESTION DE PROGRAMMES AU
SEIN D'UN MODULE OU D'UN COMITÉ DE
PROGRAMME ET SITUATIONS ASSIMILABLES**

Lettre d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski, d'une part et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski, d'autre part.

ATTENDU la création du comité de programmes d'études de cycles supérieurs en sciences comptables le 17 mai 2016 (CA-660-8207);

ATTENDU l'intention des parties de mettre à jour cette lettre d'entente;

ATTENDU l'implantation d'un doctorat conjoint en sciences infirmières avec l'UQAC, l'UQO et l'UQTR prévu à l'automne 2025;

ATTENDU la décision de confier à une professeure ou un professeur la fonction de responsable du programme de doctorat conjoint en sciences infirmières chargé d'assister la directrice ou le directeur du comité de programme d'études de cycles supérieurs en sciences infirmières;

ATTENDU que la *Lettre d'entente E-1 sur les programmes conjoints entre l'Université du Québec à Rimouski et d'autres institutions d'enseignement* prévoit ce qui suit :

À la suite de l'implantation d'un programme conjoint entre l'Université du Québec à Rimouski et d'autres institutions d'enseignement, d'un commun accord, les parties conviennent de ce qui suit :

1. d'analyser les impacts d'un tel programme sur la tâche et les conditions de travail des professeures et des professeurs;
2. d'aménager, par lettre d'entente, les dispositions de la convention collective touchant la tâche et les conditions de travail des professeures et professeurs si tel aménagement s'avère nécessaire pour ce programme.

ATTENDU les discussions à ce sujet entre les parties;

D'un commun accord, les parties conviennent de modifier la *Lettre d'entente B-4 – Soutien à la gestion de programmes au sein d'un module ou d'un comité de programme et situations assimilables* de la sorte :

1. Remplacer le 3^e pica de l'article 1 par :

- responsable du programme de doctorat conjoint en sciences infirmières chargé d'assister la directrice ou le directeur du comité de programme d'études de cycles supérieurs en sciences infirmières.

2. Retirer aux articles 2 et 5 la mention « à l'exception de la ou du responsable du programme de DESS en sciences comptables ».

3. Abroger les articles 3 et 6.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Rimouski ce 9^e jour du mois de juin 2025.

Benoît Desbiens
Signé avec ConsignO Cloud (16/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

UQAR

Bernard Gagnon
Signé avec ConsignO Cloud (11/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

UQAR

Steve Rousseau
Signé avec ConsignO Cloud (09/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

UQAR

Emmanuel Guy
Signé avec ConsignO Cloud (10/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

UQAR

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

SYNDICAT DES PROFESSEURES ET
DES PROFESSEURS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
RIMOUSKI